

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 21 JUILLET 2021 à 20 heures.**

Date de convocation : 13 juillet 2021

Date d'affichage : 13 juillet 2021

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, GROS Antoine, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absents excusés : ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence et GAILLETON Jocelyne

Absents : BUARD Vincent et NECTOUX Morgane

Pouvoirs : ACHARD Ludovic donne pouvoir à BAVOUX Patrick
BAVOUX Laurence donne pouvoir à GROS Antoine
GAILLETON Jocelyne donne pouvoir à GAILLARD Bruno

Secrétaire : MARECHAL Maurice

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 JUIN 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2021 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE
REPLACEMENT DES LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A
TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE SITUE AU 419 GRANDE RUE**

Diagnostic amiante du local pompiers-fleurissement et bâtiment ancienne école de filles :

Suite au dernier conseil, l'entreprise Derbi a réalisé le diagnostic amiante et repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur les toits des garages des locataires. Le bâtiment d'habitation (ancienne école des filles) n'est pas impacté par l'amiante.

Convention

Suite à la demande de l'entreprise SOGETREL, mandataire du syndicat d'électricité (SIEA) dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui définit les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des « lignes de fibre optique » pour une durée de 25 ans pour le bien situé au 419 grande rue.

Le SIEA installe les câbles de fibre optique, nécessaires au raccordement ultérieur des logements locaux à usage professionnel ou sur les parcelles concernées, en aérien ou dans les fourreaux existants.

Ce déploiement ne génère aucun frais financier, les habitants auront simplement la possibilité d'être raccordés et de s'abonner à la fibre optique s'ils le souhaitent.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité :*

ACCEPTE les termes de la convention à conclure entre la commune de Bény et le Syndicat Intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre de sa compétence « Communication Electronique ».

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

**CONVENTION POUR LA CIRCULATION DES CARS SCOLAIRES
DU CIRCUIT N°0205-A/R SUR UNE PROPRIETE PRIVEE
SITUEE SUR LA COMMUNE DE BENY (01370)**

Dans le cadre du plan de transport scolaire, la ligne de transport scolaire n° 0205-A/R (Bény - Coligny collège) doit effectuer un retournement sur une parcelle privée située sur la commune de Bény (01370) afin de répondre à la demande de création d'un arrêt de transport scolaire. Le tracé initial de ce circuit scolaire emprunte la route des Bernoux et ne peut pas desservir le secteur de la Courouge sur la Commune de Bény sans ce retournement. Aussi, une manœuvre doit être réalisée dans une cour de ferme.

VU la nécessité d'effectuer cette manœuvre qui constitue la seule alternative d'exploitation et de sécurité pour la desserte des enfants résidant au lieu-dit Courouge à Bény ;

VU la convention de délégation en matière de transport entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B), la Région Auvergne Rhône-Alpes et la commune de Bény;

CONSIDERANT que ce circuit est exploité par la Régie des Transports de l'Ain, dans le cadre de la convention de délégation en matière de transport entre la CA3B et la Région Auvergne Rhône Alpes ;

Il est proposé de conclure une convention pour la circulation des cars scolaires du circuit n°0205-A/R sur une propriété privée située sur la Commune de Bény entre les parties concernées suivantes :

- La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse ;
- La Région Auvergne Rhône Alpes ;
- La commune de Bény ;
- Le GAEC ROBIN Père et Fils, propriétaire du terrain.

Il est précisé que l'objet de cette convention est de permettre la circulation et le retournement du car scolaire, du circuit n°0205 à l'aller et au retour, sur la partie Est de la parcelle privée appartenant au GAEC ROBIN Père et Fils. Cette autorisation n'implique aucune servitude de passage susceptible de grever la propriété susvisée. Elle ne saurait, en aucun cas, être assimilable à un bail.

La présente convention peut être résiliée par chacune des parties, par lettre recommandée avec avis de réception, pour quelque motif que ce soit, à la fin de chaque année scolaire en respectant un préavis de trois mois.

Dans sa séance du lundi 19 juillet 2021, le Conseil Communautaire a approuvé les termes de la convention.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention à conclure entre la commune de Bény, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, la Région Auvergne Rhône-Alpes, et le GAEC ROBIN Père et Fils pour la circulation des cars scolaires du circuit n°0205-A/R sur une propriété appartenant au GAEC ROBIN Père et Fils située sur la commune de Bény ;

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

CANTINE SCOLAIRE – PAUSE MERIDIENNE TARIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Didier CHARVET, maire adjoint, responsable des affaires scolaires

- Rappelle les tarifs appliqués depuis le 1^{er} septembre 2019 de :
la cantine scolaire : 3,10 € pour les enfants et 5 € pour les adultes.
la pause méridienne forfaitaire (1 repas pris = 1 pause méridienne facturée) :
Tranche A (quotient inférieur ou égal à 1050€) : 0,45 €.
Tranche B (quotient supérieur ou égal à 1050€) : 0,50 €.
- Indique que la commune a repris la gestion de la facturation et le mandatement des factures de la cantine scolaire depuis le 1^{er} septembre 2019,
- Précise que la commune a investi dans le logiciel de facturation BL Enfance depuis le 1^{er} janvier 2021,
- propose à l'assemblée une augmentation des tarifs de la cantine scolaire de 0.10 € / repas et de ne pas augmenter le tarif de la pause méridienne,

Après avoir ouï l'exposé du Maire, Maire-Adjoint, et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

FIXE les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- pour les enfants : 3,20 €,
- pour les adultes 5,10 €,
- et la gratuité pour les stagiaires et bénévoles servants le repas de Noël,

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de la pause méridienne forfaitaire.

CENTRE DE LOISIRS

1°) Règlement de fonctionnement

La version finale et mise à jour du règlement de fonctionnement du centre de loisirs 2021 sera finalisée lors de la réunion de rentrée de la commission scolaire. Ce dernier sera proposé pour validation à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal de septembre 2021.

Lors de la réunion de rentrée scolaire, une information sera faite aux familles sur les modalités d'inscription, et de facturation du logiciel BL enfance.

2°) Tarifs au 2 septembre 2021

Didier CHARVET, maire adjoint, responsable des affaires scolaires :

- rappelle la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2010 sur les tarifs appliqués au centre de loisirs et inchangés depuis le démarrage de la structure.
- précise que la tarification horaire est basée sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.
La mise en place d'une facturation horaire basée sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole permet de faire varier la participation en fonction des revenus et des situations familiales.
- propose une augmentation de 0.10 € / heure pour les deux tranches au 1^{er} septembre 2021.

Ouï l'exposé du Maire adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'établir une tarification horaire basée sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole ;

FIXE les tarifs horaires suivants du centre de loisirs périscolaire du matin et du soir à compter du 1^{er} septembre 2021 :

	Quotient familial	Taux horaire
Tranche A	< ou = à 1050€	0,90€
Tranche B	> à 1050€	1,30€

TRAVAUX POUR L'EXTENSION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF SUR LA COMMUNE DE BENY

1°) Avancement du chantier

- La réunion avec les entreprises retenues s'est tenue le jeudi 8 juillet au stade et les ordres de services ont été signés,
- Le délai de préparation est de deux mois à compter du 12 juillet au 13 septembre 2021,
- La réalisation des travaux est prévue pour une durée de 10 mois à compter du 13 septembre, soit une fin des travaux le 13 juin 2022.
- La notification a été faite aux entreprises retenues et non retenues,
- La transmission du marché a été transmise en Préfecture,
- Le panneau de chantier est en cours de réalisation.

2°) FINANCEMENT

La commission finances s'est réunie le samedi 17 juillet pour étudier le financement du projet.

Le montant réel des devis acceptés s'élève à 783 909.89 € TTC, avec un taux de subvention global estimé à 63.38 %. (414 047 €).

Une consultation pour la mise en place de 2 prêts est en cours auprès des banques.

Après discussion, le conseil municipal valide :

- un prêt à court terme sur une durée de trois ans pour un montant de 540 000 € correspondant au montant des subventions et de la TVA (exactement 532 526.81€),
- un prêt à long terme pour un montant de 160 000 € pour une durée de 7 à 10 ans.

DEVIS

Renouvellement antivirus de 5 ordinateurs : Acceptation du devis de C'PRO pour un montant TTC de 117 € pour une durée de un an pour l'antivirus de 5 ordinateurs (maire-adjoint, et 4 classes) qui expire le 25 août prochain.

ENGIE - chaudière bâtiment Garavand : Acceptation du devis de ENGIE pour un montant TTC de 160.72 € pour le remplacement du bloc électrique qui déclenche l'eau chaude.

Rayonnage pour archivage : Dans le prolongement des rayons servant à l'archivage des données de la mairie, un rayonnage supplémentaire est nécessaire pour un montant TTC de 231.58 €.

NOTIFICATIONS DES SUBVENTIONS DE L'ETAT

Toiture Garavand : Sur la base du devis présenté de 62 642 € HT, une subvention de 30 % au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été accordée, soit 18 793 €.

Renforcement des murs et grilles du cimetière : Sur la base du devis présenté de 49 725 € HT, une subvention de 20 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été accordée, soit 9 945 €.

Travaux du stade : Sur la base du devis présenté de 601 883 € HT, une subvention de 30 % au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été accordée, soit 180 565 €.

Bénédicte SEVE, membre de la commission présente le compte rendu :

REPAS : Le repas se déroulera le samedi 11 septembre 2021 et concerne les personnes de 75 ans et plus. Soit 75 personnes pour 2021.

Le repas sera préparé par Christine JOSSERAND, restaurant « La cave ». Le montant du repas est fixé à 25 € / personne sans les vins et sans apéritif.

Les invitations seront envoyées fin juillet avec une réponse attendue avant le 1^{er} septembre.

Les menus seront imprimés par le secrétariat de mairie et décorés par les enfants du centre de loisirs.

COLIS : Il est réservé aux personnes de 80 ans et plus, non présentes au repas.

ANIMATION : Présentation du contrat d'engagement avec l'orchestre COTRY pour un montant TTC de 330 €. Après discussion, le conseil municipal accepte ce contrat et autorise le maire à signer le dit contrat.

ROUTE FLEURIE DE LA HAUTE BRESSE

Le comité de reconnaissance visitera les communes de la Route Fleurie de la Haute Bresse le jeudi 5 août et débutera par la commune de Bénvy, lauréate en 2019.

Une soirée est prévue le vendredi 3 décembre à la salle Garavand pour la remise des prix de 2020. En 2020, aucune réunion n'a pu avoir lieu en raison du COVID.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ACCA CHASSE DE BENY : Un compte rendu de l'assemblée générale du vendredi 18 juin est présenté par Didier Charvet. L'association présente un bilan déficitaire sur l'exercice 2020 ; ceci est dû essentiellement à l'impact du covid car aucune manifestation n'a pu avoir lieu.

Renouvellement du bureau : Régis BUARD est réélu président, d'autres membres sortants laissent la place à des nouveaux arrivants au sein du conseil d'administration.

Avis de naissance :

- Lily ROBIN, née le 13 juillet 2021 à Viriat (Ain), domiciliée 247 route des Jacquets,
- Timéo TORRES, né le 15 juillet 2021 à Viriat (Ain), domicilié 147 route des Blancs.

Secrétariat - congés : La mairie sera fermée du lundi 09 au lundi 30 août inclus. En cas d'urgence contacter le Maire ou le 1^{er} adjoint.

Travaux préparatoires à la cartographie nationale des milieux humides :

Arrêté préfectoral du 15 juin 2021 : Des chargés de mission en cartographie sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à effectuer les opérations nécessaires à l'établissement de la carte des milieux humides. Ils peuvent à cet effet pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes, à l'exception des locaux consacrés à l'habitation, en vue d'y effectuer des relevés topographiques, des sondages pédologiques, relevés floristiques, études d'environnement et recueil d'informations nécessaires à la réalisation du projet. L'autorisation est accordée jusqu'en mars 2022 et sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'un début d'exécution dans les six mois.

URBANISME : Une autorisation de construire relevant du public a été délivrée le 20 mai 2021 à Madame LENTILLON pour l'établissement d'un Centre de Formation/Tutorat/Animation/Activités touristiques « le Moulin Blanc » et valant pour un projet d'aménagement d'un centre de formation, activités (avis favorables : de la Sous-Commission Départementale de Sécurité Incendie et de panique dans les établissements recevant du public et de la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes handicapées).

Le Maire indique que le permis de construire est en cours d'instruction auprès du droit des sols et que les hébergements insolites ont été retirés du projet. Le pétitionnaire pourra déposer une demande d'autorisation ultérieurement pour ce point du projet s'il le souhaite.

Activité de négoce et de courtage de déchets + activité de transports par route de déchets : Deux récépissés de déclaration en date du 28 mai 2021 pour une validité de 5 ans ont été délivrés par la Préfecture pour l'entreprise EGT environnement, représentée par M. Thomas BERROD, Président, dont le siège social est situé à Bény, de sa déclaration relative à son activité de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux, pour son établissement situé à Val Revermont.

Fibre : Les travaux sont en cours.

- les deux armoires sont posées.
- les travaux d'enfouissement des fourreaux de l'artère principale au Sud de la commune sont pratiquement terminés,
- les poteaux devant supporter la fibre sont en cours d'installation.

Une fois terminée, la tranchée de la fibre sera revêtue d'enrobé à chaud.

Travaux toiture Garavand : Les travaux sont en cours et devraient se terminer début août.

Ecole numérique + câblage + borne WIFI école : L'installation des lignes d'alimentation électrique, et informatique RJ 45, USB et HDMI du nouveau tableau blanc interactif dans la salle de classe des CM et d'une borne wifi à l'école maternelle est terminée. L'ordinateur de la directrice et les 10 tablettes des élèves sont livrés et paramétrés. Il ne manque que le chariot de chargement électrique et de transport des tablettes.

D'autres travaux divers d'électricité sont prévus en août dans l'école primaire (lampes des toilettes) et dans le bâtiment Garavand (mise en conformité suite au passage de l'APAVE).

Date prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 21 septembre 2021 à 20h30.

Commission Voirie : Réunion le lundi 26 juillet à 18 h pour définir les travaux 2022, l'enveloppe de fonctionnement 2021 et un bilan des travaux réalisés (mur du cimetière).

Lettre d'infos élus N°1 du Grand Bourg Agglomération : Distribution à l'ensemble des membres du conseil municipal. Cet outil de communication sera diffusé trimestriellement.

Broyage des déchets verts : Une réflexion est engagée par les élus du groupe de travail Environnement/Développement durable de la conférence territoriale Bresse Revermont afin de limiter les apports de déchets verts en déchetterie, d'améliorer la qualité de l'air et de promouvoir la valorisation de ces déchets. Une proposition sera faite pour une installation en test à la zone Garavand.

Manifestations à venir sur la commune :

- **Jeudi 29 juillet à 18h** : Assemblée générale du comité du fleurissement au local
- **Jeudi 05 août à 11h** : Assemblée générale du club des retraités au stade
- **Vendredi 06 août de 16 à 19 h** : Don du sang à Marboz organisé par l'amicale des donneurs de sang
- **Dimanche 29 août « journée »** : Bazardouille au stade organisée par le sou des écoles
- **Samedi 4 septembre** : Banquet des classes au stade
- **Samedi 11 septembre** : repas CCAS
- **Dimanche 12 septembre** : Vente de poulets de Bresse et de gratin dauphinois par l'amicale des sapeurs pompiers de Bény.